



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Compte-rendu du Conseil d'Établissement du Mardi 12 mars 2019

Réuni en séance ordinaire sur convocation du Chef d'Établissement, Président du Conseil, le Conseil d'Établissement du lycée Vincent van Gogh commence ses travaux à 17h.

Le quorum étant atteint (21 votants), le Conseil peut délibérer valablement (cf. la feuille d'émargement jointe en **annexe 1**).

**Présents** : feuille d'émargement annexe 1 15 votants à 17h15

### Excusés :

Anne Genoud, Consule générale, excusée  
Patrick Tezenas, Conseiller consulaire, excusé  
Hélène Degryse, Conseillère consulaire, excusée

### Ordre du jour

- 1 Validation du PV du Conseil d'établissement en séance ordinaire du 25/01/2019
- 2 Présentation du Compte financier 2018
- 3 Finalisation des échanges sur le parcours « PARLE »
- 4 Eventuelle modification des statuts des collégiens
- 5 Questions diverses

### Nomination des 2 secrétaires de séance

- 1 représentant direction : Maite GARCIA
- 1 représentant enseignant ou 1 représentant parent : Mme Martin

### 1. Validation du PV du Conseil d'établissement réuni en séance ordinaire du 25 janvier 2019

Votants : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

### 2 Présentation du Compte financier 2018

#### Exécution budgétaire :

Au sujet des créances douteuses, Monsieur Marande intervient et demande, jusqu'à quelle date remontent-elles, sont-elles très anciennes ? Madame Inchauspé répond par un exemple de créance, datant de 2010, venant d'une famille installée au Canada qui vient d'être honorée ce mois de mars.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Au sujet des dépenses de fonctionnement, les frais d'avocat s'avèrent importants. 142000 Euros de frais d'avocat lié à des contentieux : immobilier, voisinage... L'établissement réfléchit à recruter un avocat ce qui lui coûterait moins cher.

Monsieur Marande interroge sur le montant de la CAF l'an dernier soit les 32 000 euros. Ce montant couvre le contentieux et la suppression des postes de résidents.

Il a été demandé d'être accompagné financièrement sur les projets immobiliers à l'AEFE.

On ne peut pas augmenter le nombre de classes et maintenir une moyenne de 25-26 élèves par classe. L'objectif est de recruter des élèves en primaire pour générer un flux stable en montée pédagogique.

Au lycée, nous avons une variation importante des effectifs de 20 à 30 % d'une année sur l'autre.

Pour information : 107 professeurs sont partis en formation en 2018 et l'établissement a accueilli 11 stages dans ses locaux. La participation de l'AEFE s'élève à 50 021 euros.

Le coût d'un élève moyen en 2018, tous niveaux, tout site : 8117 €  
La moyenne des droits de scolarité des élèves : 8827 Euros au collège, 9666 Euros au lycée.  
L'établissement est plein actuellement.

Le recouvrement avec la fin des subrogations est nettement meilleur cette année.

#### **Vote pour avis :**

Votants : 19

Abstention : 0

Pour : 19

Contre : 0

### **3 Finalisation des échanges sur le parcours « PARLE »**

Nous avons échangé lors de différentes réunions, la prise de décision n'est pas encore possible, je souhaiterais que les parents et les enseignants puissent exprimer, afin de faire avancer l'échange pour une prise de décision si possible le 22 mars en Conseil du second degré.

APE : l'APE a expliqué avoir sondé une partie de ses adhérents et que les retours étaient vraiment partagés entre ceux qui ont actuellement un enfant qui suit la DNL et ceux qui ne l'ont pas obtenu pour leur enfant. Il y aura toujours des mécontents quel que soit le choix.

Point positif : plus d'équité, ça permettrait à ceux qui n'ont pas eu de place d'avoir la chance d'en avoir une...

Point négatif : crainte de la qualité de cet enseignement, inquiétude sur la différence de niveau entre des enfants de groupe 1 et 4 dans une même classe, inquiétude des parents car beaucoup de changements concernant l'anglais ces dernières années, rester ainsi permettrait une stabilité de la politique des langues...



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Les cohortes qui ont vécu les classes bi-langues sont « fatiguées » par tous ces changements.  
Les niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'an prochain: peut-être pourrions-nous éviter de modifier cette cohorte qui n'aura pas accès à la section internationale avant la seconde.

Monsieur Barro : Les élèves qui ont suivi une scolarité bi-langue ne sont plus très nombreux aujourd'hui – 7 à 8 par cohorte.

APE : Par ailleurs, nous sommes bien conscients que certains élèves n'ont pas forcément le niveau pour suivre la DNL Histoire.  
Le problème de l'hétérogénéité des niveaux en DNL ne nécessite-t-il pas de mettre en place des groupes de compétences ?

M. Barro : Nous avons des contraintes budgétaires qui ne nous le permettent pas. De plus aligner les DNL provoque des dommages collatéraux dans les emplois du temps.

UPI : Favorable à 1h pour tous  
AIPL : Idem  
Professeurs : Idem.

Monsieur Barro précise que les modalités de recrutement des élèves ne changeront pas pour la SI.

#### **4. Réflexions sur organisation du temps sur l'année**

Au regard de notre recherche de diminution de la pression que peut exercer la scolarité nous proposons de réfléchir pour le collège et le lycée au passage de trimestre en semestre.  
Ce changement est rendu possible par la réglementation et confirmé par la possibilité que donne Parcoursup voire le système néerlandais pour intégrer une évaluation semestrielle. Cela permettra de diminuer les temps d'évaluation sommative pour mieux augmenter le temps d'enseignement, d'évaluation formative. Cela permettra de diminuer la pression en décembre et permettra d'avancer les rencontres parents professeurs en mi semestre en novembre.

Professeurs : Oui à 90% mais mise en place d'un dispositif pour repérer les élèves en difficulté, sur le 1<sup>er</sup> semestre, en interne. Exemple 1 heure de concertation par équipe pédagogique.

M. Barro : Les rencontres parents-professeurs seront avancées en novembre.  
Pour les futures terminales de 2020, prévoir un semestre un petit peu plus long  
Les élèves doivent réfléchir également sur cette organisation.  
Cette proposition de passer de trimestre en semestre sera votée lors du conseil du second degré.

Mme Ter Wal : Cette réflexion concerne-t-elle également le primaire et Amsterdam ?

Mr Barro : Pour le moment, la réflexion concerne le secondaire, mais dans le futur, cela pourra être étendu au primaire et Amsterdam ne devra pas forcément s'aligner sur les choix de La Haye. Cette réflexion pourrait être menée également en conseil d'école pour le primaire.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

APE: la suppression d'un conseil de classe, comment les parents pourront-ils faire remonter les problèmes dans la classe ?

Monsieur Barro : il ne faut pas attendre la fin du trimestre pour exposer les problèmes, et de plus les réunions et rencontres sont très nombreuses dans l'établissement pour ne pas les aborder dans toutes ces instances et ces moments de dialogues.

## 5. Eventuelle modification des statuts des collégiens

Après échanges, je pense que nous sommes prêts à passer aux votes :  
Pour les élèves du cycle collège Lycée du lycée Vincent van Gogh de La Haye Amsterdam, créons-nous un statut externe ou restons nous sur le statut demi-pensionnaire.

Il faut que le régime soit valable pour toutes les classes du collège.

Vote en faveur du maintien du statut des collégiens :

L'APE précise que sa position ne veut pas dire l'unanimité auprès des membres mais résulte d'un vote représentatif du Bureau.

Votants : 19

Abstention : 8

Pour : 1

Contre : 11

## 6. Questions diverses

### Questions de l'APE :

- 1- Pourrions-nous connaître le nom du médecin référent de l'établissement ?

*Esther Kuipers*

2 - Qu'en est-il de la journée Défense et citoyenneté ? Les jeunes ont reçu une attestation provisoire de report. Cependant s'ils rentrent en France (pour les études supérieures par ex), il semble qu'ils soient tenus de faire cette journée. Ne serait-il pas plus simple que le consulat organise cette journée pour nos lycéens ? Tout d'abord parce qu'elle serait enrichissante pour eux mais aussi parce qu'elle permettrait aux jeunes d'être définitivement libérés de cette obligation ? Que pouvons-nous faire pour aider à sa réalisation ?

*Des difficultés d'ordre matériel et sécuritaire conduisent le consulat général à ne pas organiser de JDC et à privilégier l'option de report de la JDC conformément aux instructions du ministère (cf. en pj. réponse du ministre à la question du député Pieyre-Alexandre Anglade).*

*Les priorités du poste vont en effet au cœur de métier des services consulaires que sont l'administration et la protection de notre communauté.*



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

*Je rappelle que ne pas organiser une JDC ne réduit pas les droits des jeunes, puisque l'attestation provisoire de report délivrée leur permet de s'inscrire là où elle est exigée pour ce faire. S'ils sont amenés à résider en France avant l'âge de 25 ans, ils doivent contacter le centre du service national de leur Département (<https://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees/coordonnees-des-centres-du-service-national>) afin d'être convoqués à une session de JDC.*

*Mme Libeaut indique qu'en tant qu'élue...*

- 4 - Serait-il possible d'organiser une ou deux séances de travail par an entre des personnes volontaires de l'équipe pédagogique, l'équipe de direction et les associations pour que nous échangions sur des sujets qui reviennent de manière récurrente ? cela permettrait à chacun d'entendre l'autre point de vue, et peut-être de trouver des solutions constructives sur des sujets qui tournent un peu en boucle (poids des cartables, choix de la notation pour l'évaluation par compétence ou autres sujets ...).

*Je ne comprends pas trop la question, nous rencontrons l'APE au moins une fois avant chaque CE, nous répondons à votre demande, dans les instances, on échange beaucoup, toutes les remarques sont intégrées, les moments d'échanges sont très nombreux on ne peut pas démultiplier les réunions sans arrêt. De plus on ne travaille pas sur la base du volontariat sans être élu, sinon les représentants perdent en légitimité.*

### **Questions des personnels ATOSS :**

1. Une assistante maternelle part à la retraite au mois de juin 2019 son poste est-il maintenu ?

*Nous devons vérifier que les besoins ne peuvent pas être pourvu en interne, nous avons des assistantes maternelles dans toutes les classes de maternelle or ce n'est pas en GS*

*« Les dispositions de l'article 412-127 du Code des communes n'impliquent pas l'affectation d'une ATSEM dans chaque classe maternelle. Il n'existe donc pas actuellement de corrélation systématique entre le nombre de classes et le nombre d'ATSEM en école maternelle. Le recrutement et l'affectation de ces personnels de statut communal figurent au nombre des dépenses de fonctionnement des écoles à charge des communes. Il appartient en conséquence aux municipalités d'apprécier les situations en liaison avec les services de l'Éducation nationale concernés et en fonction des moyens dont elles peuvent disposer, de prendre toute décision concernant le nombre des agents affectés dans les écoles maternelles ».*

*Entre les exigences des enseignants et les possibilités des communes, il semble qu'un consensus ait été fixé pour affecter une ATSEM dans chaque classe de petite section, une pour deux classes de section de moyens et une pour deux classes de section de grands. Tout cela restant bien sûr au bon vouloir du maire et des choix financiers et pédagogiques de la commune.*

2. L'infirmière part en retraite en septembre 2019 son poste sera-t-il redéfini ?

*Réponse précédemment traité.*

Informations diverses de monsieur Barro

1. Informations sur le dispositif ADN : 5 élèves de l'établissement participeront cette année.
2. Orchestre des lycées du monde à Paris: 1 élève de l'établissement y a participé
3. Recrutement actuel : départ de madame Witkamp remplacé par 50% par une infirmière 20h et 50% par



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

une psychologue 20h. Et déplacement de l'infirmier vers le secondaire (côté foyer des élèves).  
Les missions du psychologue scolaire : encadrement, soutien, support aux enseignants - personnes référentes pour les EBEP - personne qui pourra faire le lien entre les thérapeutes, la famille et les enseignants - il/elle sera en capacité de faire passer les WISC et de les lire.

APE : Pour la « Bobologie », qui assurera les 50% de moins ?

Mr Barro : Pour la « Bobologie », il y a des BHV dans l'établissement ; toutes les ATSEM de l'établissement le sont.

<b><u>Questions de l'UPI :</u></b>	<b>ETAT NEANT</b>
<b><u>Questions de l'AIPL :</u></b>	<b>ETAT NEANT</b>
<b><u>Questions des personnels du 1<sup>er</sup> degré La Haye :</u></b>	<b>ETAT NEANT</b>
<b><u>Questions des personnels du 1<sup>er</sup> degré Amsterdam :</u></b>	<b>ETAT NEANT</b>
<b><u>Questions des personnels du 2<sup>nd</sup> degré :</u></b>	<b>ETAT NEANT</b>
<b><u>Questions des élèves :</u></b>	<b>ETAT NEANT</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Les secrétaires de séance :

Maite Garcia, Provisur adjoint

Anne Sophie Martin, Représentant des parents

Le Provisur

Franck BARRO